

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2020/10

Commune de **LAMANERE 66230**

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **9**

Séance du Conseil Municipal du quatre juin deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Sous-Domaine :
9. 1

**Objet : convention
transfert CCHV
eau et
assainissement**

Présents : Mesdames MONIE Danielle, Démoulin Pierrette, MARGALEF Marie-André, Messieurs CAPALLERA J-Paul, FIGA Georges, JUANOLE Michel.

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

*Le nombre de conseillers
municipaux en
service est de : Sept*

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Madame MONIE Danielle.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
29/05/2020

Madame le Maire donne lecture :

- *Convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif entre la Communauté de Communes du Haut Vallespir et de la commune de Lamanère,*
- *Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement »*

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29/05/2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/06/2020

Après discussion, cette convention et ce Procès-verbal sont acceptés et votés à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame Le Maire, a signer les documents cités ci-dessus.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

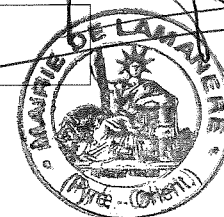
Lamanère, le 04 juin 2020

PAR PUBLICATION
LE :

Le Maire,
Agnès PARAYRE

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

Accusé de réception Préfecture du
N°



REÇU LE :

18 JUIN 2020

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

Arrondissement de :
Céret

N°2020/11

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **7**

Séance du Conseil Municipal du quatre juin deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Sous-Domaine :
7. 10

Présents : Mesdames MONIE Danielle, Démoulin Pierrette, MARGALEF Marie-André, Messieurs CAPALLERA J-Paul, FIGA Georges, JUANOLE Michel.

**Objet : Annulation
et modification
loyers du Multiple
Rural.**

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

*Le nombre de conseillers
municipaux en
service est de : Sept*

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Madame MONIE Danielle.

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
29/05/2020

Madame le Maire avait pris la décision de suspendre les loyers de la gérante du multiple rural du fait de sa fermeture administrative suite au COVID-19.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29/05/2020

Après discussion et diverses propositions, la solution suivante est retenue en fonction des problèmes économiques liés au COVID-19 : annulation des loyers d'Avril, Mai, Juin et juillet puis du mois d'août jusqu'à la fin de l'année 2020, les loyers seront réduits de moitié, soit 150 €/mois.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/06/2020

Cette proposition est retenue par le conseil municipal et est votée à l'unanimité.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 04 juin 2020

Le Maire,
Agnès PARAYRE

PAR PUBLICATION
LE :

Accusé de réception Préfecture du
N°

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

REÇU LE :

18 JUIN 2020

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

